25 mai 1790

Cace
FRC
7497

MARSEILLE.

RÉFLEXIONS

ADRESSÉES,

Le 25 Mai 1790,

A M. DE MIRABEAU L'AÎNÉ,

DÉPUTÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

M+W 15245

NEWBERRY LIBRARY · CHICAGO

RÉFLEXIONS
ADRESSÉES,

Le 25 Mai 1790,

A M. DE MIRABEAU L'AÎNÉ,

DÉPUTÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

C'EST une grande question, en administration de commerce, de savoir si les prohibitions et les droits qui les représentent ou les modifient, sont nécessaires. Cette question a été souvent abordée, mais elle n'a jamais été complètement discutée. Examinée sous des rapports partiels, et sous des points de vue isolés, elle n'a été soumise qu'à des calculs insuffisans. Pour obtenir une solution mathématique, il auroit fallu ne rien omettre dans l'addition des avantages et des inconvéniens ; il auroit fallu faire des

rapprochemens, des comparaisons et des combinaisons dont, à peine, on aperçoit les traces dans les écrits qui traitent de cette matière.

Un beau climat, une position avantageuse, des productions abondantes, précieuses et uniques, donnent des priviléges contre lesquels tout l'art de la politique est impuissant. La nation qui possédé tous ces biens ne doit s'occuper que de tenir, dans le meilleur état de culture, ces héritages que la nature lui a prodigués. Elle perd son temps, elle fait un mauvais emploi de ses moyens, elle se détourne de sa vocation quand elle cherche à acquérir, par des tours de force, ce qu'une pente naturelle lui a refusé; elle ressemble à cet agriculteur insensé qui néglige ses champs pour donner tous ses soins à des serres. La France est, peut-être, dans cette position.

Quoi qu'il en soit, on ne peut s'empêcher de remarquer que tous les points du

globe étant sous des climats différens, ayant des productions différentes, étant habités par des peuples dont les mœurs, les caractères, les lois, les usages et les goûts sont dissemblables, il doit résulter de toutes ces variétés une nécessité de relations et de correspondances réciproques, pour les besoins, les commodités et le bonheur de tous. C'est dans cette observation bien développée qu'on trouveroit les vrais principes du commerce universel, et c'est à la lueur de ces principes qu'on apercevroit les erreurs des administrations humaines qui, dans leurs spéculations étroites, détournent, resserrent, obstruent les sources de tous les biens, et élèvent des digues pour s'opposer à ces inondations bienfaisantes qui féconderoient toutes les surfaces où la nature les appelle.

Cette grande vérité n'a pas été absolument, méconnue dans beaucoup de pays commerçans ou on a établi des

impôts sur les importations et sur les exportations, soit pour augmenter les rêveries du fisc, soit pour favoriser les produits territoriaux et l'industrie domestique; on a, cependant, affranchi quelques ports, afin de ne pas se priver tout-à-fait des avantages qui résultent d'un commerce absolument libre. On a voulu rappeler, un peu, l'ordre naturel des choses, afin de corriger, par des exceptions, les vices des institutions générales.

La liberté et la franchise sont les élémens du mouvement du commerce. Le commerce est le ressort qui pousse toutes les productions vers tous les besoins. C'est donc un principe sûr et immuable qu'il ne faut ni gêner, ni arrêter l'action de ce ressort, parce que ce n'est que son développement absolu qui peut donner à la production toute sa valeur, et au besoin toutes ses ressources. Tout ce qui est contraire à la liberté et à la franchise du commerce est une violation du prin-

cipe élémentaire ; et l'on pourroit dire que le commerce ne fait que jouir de ses droits dans les lieux où il est franc et libre, et qu'il est esclave et victime ou de faux calculs ou de quelques priviléges, par-tout où il est gêné, imposé et repoussé.

C'est en France, sur-tout, que cette théorie doit être méditée; elle est renfermée dans les premiers élémens de la constitution, et elle est l'ame de la destinée d'un pays, ou l'on a conçu le sublime projet d'une confraternité universelle. Sa retraite est dans les ports francs, et c'est de là qu'elle répand son influence bienfaisante, en attendant que la raison, les lumières, et les circonstances lui aient fait franchir les limites qui resserrent son empire.

Les ports francs sont destinés à être le centre de toutes les combinaisons et la réunion de tous les intérêts. C'est là ou tous les desirs doivent être satisfaits et ou

les spéculations ne doivent point avoir de bornes; c'est là ou tous les hommes doivent trouver leurs convenances; c'est là ou la population, les richesses et l'industrie doivent aboutir; c'est là, enfin, ou une action et une réaction continuelles doivent attirer, multiplier, répandre et créer toutes les facultés et tous les moyens; et c'est par tous ces résultats que, sans violence, sans invasion, et sans conquêtes, une nation peut parvenir à étendre son domaine.

Mais ce grand œuvre ne sauroit être opéré, si on met la moindre restriction aux franchises. Deux principes contraires ne sauroient être alliés, sans causer des écarts et des dérangemens qui éloignent du but, ou qui tout au moins empêchent d'en approcher.

C'est ce que l'observateur le moins profond aperçoit dans la constitution de Marseille. On a voulu amalgamer dans ce port les avantages réels de la franchise

avec les avantages présumés de l'assujétissement. Il est arrivé de là que tout ce qui a été repoussé de Marseille a été se refugier dans les ports francs voisins, et qu'il s'y est établi une série de transactions que la France a perdues. Tout se tient dans le commerce, l'ensemble de ses opérations dépend d'une foule d'élémens dont la réunion est indispensable; l'absence d'un seul déroute une combinaison compliquée qu'on ne peut réaliser que dans un pays absolument libre. Aussi la ville de Marseille qui, de toutes le villes du monde, est celle que la nature a le mieux disposées pour le commerce, qui a le port le plus sûr, qui est au centre de toutes les productions, et de toutes les consommations, qui aboutit, par-tout, par les routes les plus commodes, qui avoisine les pays les plus productifs et les moins commerçans, n'a pas pris son accroissement naturel, son développement a été arrêté par les entraves impolitiques dans les

quelles le fisc et l'administration l'ont retenue, et ses pertes ont enrichi non-seulement les ports francs d'Italie, mais les autres nations commerçantes de l'Europe.

Dans le nouvel ordre des choses tout doit reprendre ses droits et sa puissance. C'est à la sagesse actuelle à réparer les torts ou les erreurs de la politique passée. Les préjugés et les intérêts partiels n'ont plus d'action; la raison et les convenances publiques n'admettent plus de transactions. L'affranchissement absolu de Marseille doit être prononcé.

Quand l'assemblée nationale aura prononcé la franchise absolue du commerce de Marseille, elle n'aura fait qu'un pas; il lui restera un autre pas à faire qui lui assurera une conquête de la plus haute importance. Il faut appeler, en France, une grande partie de la population et des richesses de l'empire Ottoman et des états de Barbarie. Ces contrées immenses sont

peuplées de Grecs, d'Arméniens et de Juifs riches et commerçans, qui, courbés sous le joug du despotisme, essuient des avanies journalières, et qui, pour en diminuer les effets funestes, sont forcés de dissimuler leur aisance et cacher leur fortune. Ces hommes malheureux, superstitieux et avares, ne tiennent au sol qu'ils habitent, que par leur commerce et le libre exercice de leur religion; ils seroient prêts à s'expatrier, et à transporter avec eux leur industrie et leurs richesses dans les lieux où leur superstition seroit satisfaite, et où leurs intérêts seroient en sureté. Quelques princes d'Italie ont fait cette observation, ils ont élevé, dans leurs états, des mosquées, des synagogues, des églises grecques et arméniennes; si ces établissemens eussent été faits dans des lieux où l'activité du commerce et les relations avec l'Orient eussent une grande étendue, ils auroient eu des succès prodigieux. Ce n'est qu'à Marseille que cette

grande spéculation peut se réaliser, et ce seroit, vraiment, un chef-d'œuvre de politique, que de cumuler la franchise du commerce avec la franchise de la religion.

Les mœurs, les usages, le langage des Orientaux, ne sont pas étrangers à Marseille; le climat y est aussi beau qu'en Turquie; les relations en Levant y sont journalières, et s'étendent dans toutes les Echelles. Tous ces attraits ont souvent tenté les sujets du Grand Seigneur et des princes de Barbarie; l'intolérance leur a, seule, donné la force d'y résister.

Si les Levantins venoient se fixer à Marseille, il ne faut pas douter que la France ne s'appropriât, bientôt, la totalité du commerce de Turquie et toutes les richesses que l'abus de l'autorité et les révolutions y font enfouir. Il est difficile de calculer tous les avantages que cette colonie Orientale introduiroit à sa suite; le nombre des émigrans ne sauroit être déterminé; leurs connoissances locales et leur expérience

ouvriroient des sources d'échange que nous ignorons, et prolongeroient, jusqu'aux extrémités de l'Asie et de l'Afrique, nos transactions commerciales; leurs affinités rendroient Marseille la métropole de trois parties du monde. Cette abondance de biens qui viendroit s'accumuler dans une des principales villes du royaume se grossiroit tous les jours, et son poids la feroit refluer successivement dans tous les départemens de l'Empire. Ce point de vue mérite quelque attention; il peut présenter la perspective d'un dédommagement des pertes qui seront, peut-être, les conséquences de nos combinaisons morales et politiques.

Il y a une autre considération politique qui exige la méditation la plus profonde de la part du gouvernemont françois; c'est l'ambition de l'impératrice de Russie. Elle veut s'asseoir sur le trône de Constantinople; et pour y arriver elle compte autant sur les secours des sujets du Grand

Seigneur, qui professent la même religion qu'elle, que sur la force de ses armes ; elle attend une partie des conquêtes, qu'elle médite, d'une insurrection provoquée par le despotisme et fomentée par le fanatisme ; elle calcule la splendeur de sa future domination sur une population nombreuse d'hommes riches et industrieux qu'elle croit que la religion attache à ses destinées. On ne peut déjouer ces combinaisons qu'en dissipant les élémens qui les composent ; l'intérêt seul peut les dissiper ; ils seront dissipés au moment où les habitans de la Turquie seront attirés dans une terre où toutes leurs convenances et tous leurs vœux seront satisfaits, et où ils ne considéreront plus le pays de leur ancien esclavage, que comme une mine abondante qu'ils feront exploiter pour augmenter leurs richesses.

Le même coup anéantira les projets gigantesques et les préparatifs qu'avoit fait Joseph II, il fera crouler les fonde-

mens des édifices que son envie avoit voulu élever, et retiendra son successeur dans le cercle que la nature a décrit autour de lui.

De l'Imprimerie du Patriote François, place du Théâtre Italien.